



(1)

N^o. 135.



D É C R E T

DE LA

CONVENTION NATIONALE,

Du 8 Novembre 1792, l'an 1^{er}. de la République Française.

Portant que la Loi qui punit les Émigrés rentrant en France, s'étend aux Émigrés qui rentreront dans les Colonies.

LA CONVENTION NATIONALE, sur la proposition faite par un de ses membres de décréter que la loi qui punit de mort les émigrés rentrant en France, s'étende aux émigrés qui rentreraient dans les colonies de la République, passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le mot *France*, dans ce décret, comprend les colonies.



134163 R

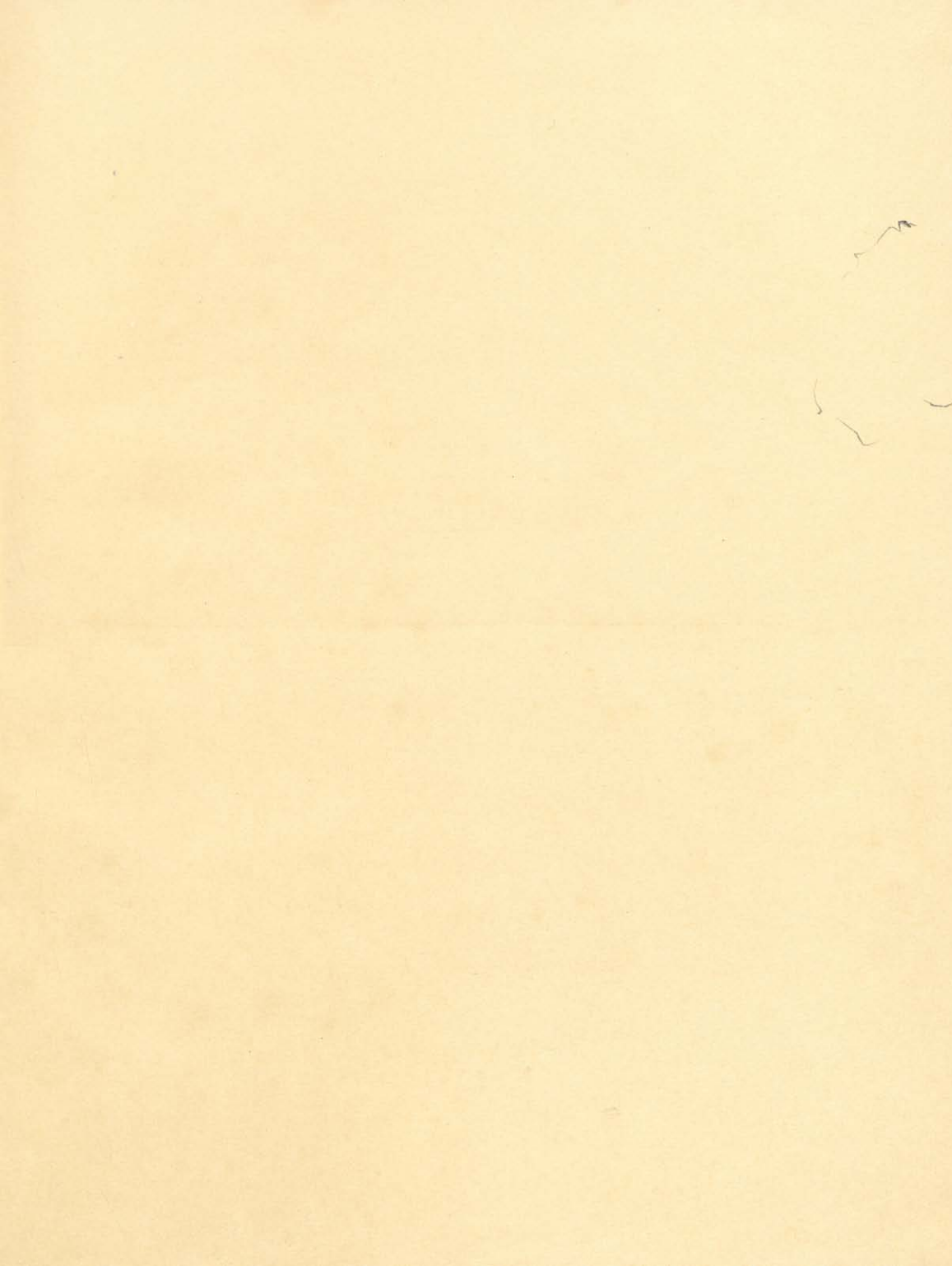
AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE , le Conseil exécutif provisoire mande & ordonne à tous les Corps administratifs & Tribunaux , que les présentes ils fassent configner dans leurs registres , lire , publier & afficher dans leurs départemens & ressorts respectifs , & exécuter comme loi. Mande & ordonne pareillement le Conseil exécutif provisoire , à tous les Officiers généraux de la marine , aux Commandans des ports & arsenaux , aux Gouverneurs , Lieutenans - généraux , Gouverneurs & Commandans particuliers des colonies orientales & occidentales , & à tous autres qu'il appartiendra , de se conformer ponctuellement à ces présentes. En foi de quoi nous avons signé cesdites présentes , auxquelles nous avons fait apposer le sceau de la République. A Paris, le neuvième jour du mois de Novembre mil sept cent quatre - vingt - douze , l'an premier de la République Française. *Signé* PACHE. *Contre - signé* GARAT. Et scellées du sceau de la République.

Conforme à l'exemplaire timbré du sceau de la République , certifié par le Ministre de la Justice , consigné dans les registres & déposé aux Archives du Département des Bouches du Rhône. A Marseille le 27 Novembre 1792 , l'an premier de la République Française.

Signé , DESCENE , Secrétaire-Général.

Conforme à l'Exemplaire , certifié par l'Administration du Département & déposé aux Archives du District d

A MARSEILLE , de l'Imprimerie de JEAN MOSSY , Imprimeur de la Nation et du Département , l'an premier de la République Française , 1792.



T

134163

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0015666

